

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 24 mai 2023 à 9 h 20 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, présent via l'application Teams, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Valérie Tremblay, greffière.

CE-20230524-1665

CONVENTION DE RÈGLEMENT HORS COUR - GILLES TASSÉ
- 101-22-20351/BGM

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de règlement hors cour et transaction à intervenir entre la Ville de Laval et Gilles Tassé, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-015238-230;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-2365)

CE-20230524-1666

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RAPPORTS
FINAUX DE LA COMMISSION DE LA GOUVERNANCE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter les rapports finaux de la Commission de la gouvernance concernant les organismes suivants:

Corporation de développement communautaire de Laval;
Orchestre symphonique de Laval;
Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois;
Pôle régional d'innovation de Laval.

(SD-2023-2550)



CE-20230524-1667

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DE
L'OMBUDSMAN**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau de l'ombudsman, soit:

la modification, rétroactive au 1er janvier 2023, du poste titularisé de responsable soutien administratif (0015), classe 3, au salaire annuel de 79 664 \$ avec un seuil d'engagement de 63 731,69 \$, en un poste de responsable opérations, administration et processus, classe 5, au salaire annuel de 97 700,05 \$ avec un seuil d'engagement de 78 159,55 \$;

code budgétaire: 72101-134500-111120;

la promotion, rétroactive au 1er janvier 2023, de l'employé numéro 49418 du poste permanent de responsable soutien administratif (0015), classe 3, au salaire annuel de 79 664 \$ (échelon 7), au poste de responsable opérations, administration et processus, classe 5, au salaire de 91 186,96 \$ (échelon 5);

code budgétaire: 72101-134500-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-1076)

CE-20230524-1668

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - AFFAIRES
JURIDIQUES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des affaires juridiques, soit:

la modification du poste permanent vacant d'agent administration (0116), classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$, en un poste de technicien aux affaires juridiques, classe 7, au salaire annuel de 79 448,02 \$ avec un seuil d'engagement de 51 641,21 \$;

code budgétaire: 22204-121300-111130;

la modification du poste permanent vacant de caissier cour municipale (0003), classe 4, au salaire annuel de 66 409,36 \$ avec un seuil d'engagement de 43 166,08 \$, en un poste d'agent conciliation bancaire, classe 5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil



d'engagement de 45 991,13 \$;

code budgétaire: 22204-121300-111130;

la modification et le transfert budgétaire du poste permanent vacant de préposé aux procès (0002), classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$, en un poste de technicien aux affaires juridiques, classe 7, au salaire annuel de 79 448,02 \$ avec un seuil d'engagement de 51 641,21 \$;

du code budgétaire: 22204-121300-111130;

au code budgétaire: 22404-121800-111130;

le transfert budgétaire du poste d'agent administration (0460), classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$;

du code budgétaire: 22204-121300-111130;

au code budgétaire: 22404-121200-111130;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-1423)

CE-20230524-1669

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification de 3 postes permanents vacants de sergent (0237, 0238, 0239), au salaire annuel de 107 932 \$, en 3 postes permanents de sergents-détectives, aux mêmes salaire et conditions;

du code budgétaire: 40254-211200-111160;

au code budgétaire: 40304-211320-111160;

la modification d'un poste permanent vacant de policier (1935), au salaire annuel de 97 236 \$ avec un seuil d'engagement de 58 855 \$, en un poste permanent de sergent-détective au salaire annuel de 107 932 \$;

du code budgétaire: 40304-211350-111160;

au code budgétaire: 40304-211320-111160;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.



(SD-2023-2172)

CE-20230524-1670

APPROBATION - LETTRE D'ENTENTE 2019-2023-028 - LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente 2019-2023-028 à intervenir entre La Fraternité des policiers de Laval inc. et la Ville de Laval concernant l'ajout de 4 sergents-détectives à l'escouade des Crimes contre la personne du Service de police;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-2172)

CE-20230524-1671

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CULTURE, LOISIRS, SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, soit:

la modification du nom du code budgétaire 60202 pour «Administration et soutien»;

la modification du nom de l'objectif 7211-00 pour «Infrastructures et partenariats»;

la modification et le transfert budgétaire du poste de chef de division infrastructures et administration (0001), classe 8, au salaire annuel de 123 065,19 \$ avec un seuil d'engagement de 98 452,90 \$, en un poste de chef de division administration et soutien, classe 8, aux mêmes salaire et conditions;

du code budgétaire: 60101-7211-00-111120;
au code budgétaire: 60202-7111-00-111120;

la nomination de l'employé numéro 47286 au poste de chef de division administration et soutien, classe 8, au salaire annuel de 123 065,19 \$ (échelon 7), avec une période d'essai de 6 mois;

code budgétaire: 60202-7111-00-111120;

la modification et le transfert budgétaire du poste de responsable



bureau de soutien à la vie associative (0001), classe 7, au salaire annuel de 114 479,30 \$ avec un seuil d'engagement de 91 583,20 \$, en un poste de responsable bureau infrastructures et partenariats, classe 7, aux mêmes salaire et conditions;

du code budgétaire: 60101-7111-00-111120;
au code budgétaire: 60101-7211-00-111120;

la nomination de l'employé numéro 46559 au poste de responsable bureau infrastructures et partenariats, classe 7, au salaire annuel de 114 479,30 \$ (échelon 7), avec une période d'essai de 6 mois;

code budgétaire: 60101-7211-00-111120;

la création d'un poste de coordonnateur soutien aux opérations administratives, classe 5, au salaire annuel de 95 592,88 \$ avec un seuil d'engagement de 72 672,68 \$;

code budgétaire: 60202-7111-00-111150;

la création d'un poste d'agent soutien aux opérations, classe 2, au salaire annuel de 83 643,77 \$ avec un seuil d'engagement de 63 588,58 \$;

code budgétaire: 60202-7111-00-111150;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2237)

CE-20230524-1672

APPROBATION - LETTRE D'ENTENTE - LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente à intervenir entre La Fraternité des policiers de Laval inc. et la Ville de Laval concernant la modification de la rotation de la garde de nuit;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-2245)



CE-20230524-1673

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR PROJETS
COMMUNAUTAIRES - ENVIRONNEMENT ET
ÉCOCITOYENNETÉ**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53191, pour une période de 14 semaines, au poste de superviseur projets communautaires au Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2285)

CE-20230524-1674

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - RESSOURCES
HUMAINES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant ce service, soit:

la modification d'un poste permanent vacant d'agent administration (0440), classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$, en un poste d'agent acquisition de talents, classe 4, au salaire annuel de 66 409,36 \$ avec un seuil d'engagement de 43 166,08 \$;

code budgétaire: 27202-161101-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2393)

CE-20230524-1675

**ENGAGEMENT PERMANENT - CONSEILLER
APPRENTISSAGE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
- RESSOURCES HUMAINES**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54455, avec une période de probation de 12 mois, au poste de conseiller apprentissage et développement des compétences au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-2433)



CE-20230524-1676

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative pour une période de probation non concluante de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-2491)

CE-20230524-1677

MOUVEMENT - RESPONSABLE COMMUNICATIONS -
COMMUNICATIONS ET MARKETING

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la promotion de l'employé numéro 51547 au poste de responsable communications, avec une période d'essai de 6 mois, au Service des communications et du marketing.

(SD-2023-2552)

CE-20230524-1678

TERMINAISON D'EMPLOI

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la terminaison d'emploi administrative de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines.

(SD-2023-2564)

CE-20230524-1679

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour ouvrable, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service de police le 8 mai 2023.

(SD-2023-2380)



CE-20230524-1680

SUBVENTION - REGROUPEMENT DU SPORT À LAVAL
ARSL/CSL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une subvention au montant de 58 000 \$ au Regroupement du sport à Laval ARSEL/CSL pour défrayer le salaire des employés de l'organisme Équipe aquatique unifiée Laval (EAU Laval) pour les périodes de paies finissant le 28 avril et le 12 mai 2023.

(CT:1751832)
(SD-2023-2555)

CE-20230524-1681

SUBVENTION - ÉQUIPE AQUATIQUE UNIFIÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'octroyer une subvention au montant de 140 000 \$ à l'organisme Équipe aquatique unifiée (EAU Laval).

(CT:1751947)
(SD-2023-2567)

À 9 h 45, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et Mme Christine Poirier quittent leur siège.



À 11 h 47, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close

M. Ray Khalil, conseiller et
vice-président du comité exécutif

Me Valérie Tremblay, greffière